



HONORAIRES au 31.03.2017

Vente d'immeuble

- Tranche de 0 à 100 000 € 10 % TTC (minimum 4500 € TTC)
- Tranche de 100 001 à 300 000 € 7 % TTC
- Au-dessus de 300 000 € 4% TTC

Vente terrain à bâtir

- Tranche de 0 à 40 000 € 15 % TTC (minimum 4000 € TTC)
- Au-dessus de 40 000 € 4 % TTC

Estimation de bien 250 € TTC

Location

- Visite, constitution dossier locataire, rédaction bail 10% TTC
- Etat des lieux 4% TTC

Du loyer annuel hors charges : à charge 50% bailleur
50% locataire

(TVA au taux en vigueur 20%)